



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 67834

Texte de la question

Mme Marie-Lou Marcel attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les inquiétudes des chefs de travaux de l'académie de Toulouse quant aux conséquences induites par les projets de réforme du lycée. La réduction drastique de l'horaire des matières technologiques en seconde n'est pas cohérente par rapport aux intentions affichées de rendre lisible et attractive la voie technologique. Le passage de 6 heures d'options technologiques possibles à 1 heure 30 est une aberration en matière d'apport de connaissances et d'exploitation de la discipline dans la perspective de leur choix d'orientation. Les chefs de travaux s'interrogent sur la dichotomie de traitement entre les sciences de la vie et de la terre, les enseignements d'économie et les sciences de l'ingénieur. Les sciences et technologies industrielles ont toujours joué un rôle essentiel dans l'ascenseur social. Avec une telle réforme, il sera difficile de faire croire aux jeunes et aux parents que la voie technologique est aussi noble, si les matières qui la représentent en seconde sont reléguées dans le deuxième groupe des enseignements d'exploration. Les diminutions d'horaires envisagées en classe de seconde, sans compensation en classe de première et de terminale, ne peuvent garantir un maintien des niveaux de connaissances, de méthodologie et de savoir-faire compatibles avec ceux attendus à l'entrée de l'enseignement supérieur. Aussi, elle lui serait reconnaissante de bien vouloir lui indiquer les réponses que le Gouvernement envisage d'apporter aux chefs des travaux de l'académie de Toulouse quant au devenir de l'enseignement technologique.

Texte de la réponse

Conformément à la volonté du Président de la République, l'offre d'enseignement technologique, en particulier dans la série STI (Sciences et technologies de l'ingénieur), a été modernisée afin de créer un véritable parcours technologique permettant de déboucher, bien davantage qu'aujourd'hui, sur les métiers d'ingénieur et de technicien supérieur. Les nouvelles séries STI2D (Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable), STL (Sciences et technologies de laboratoire) et STD2A (Sciences et technologies du design et des arts appliqués) remplaceront les actuelles séries STI et STL, dès la rentrée 2011, en classe de première et, à la rentrée 2012, en classe terminale. Elles ont pour vocation de mieux préparer aux études supérieures toute en assurant une orientation progressive, réversible et mieux accompagnée. S'agissant des enseignements d'exploration dans la nouvelle classe de seconde, la place de la culture technologique a été préservée avec la préoccupation de poursuivre l'objectif d'égalité des voies de formation. Ainsi, et en vue de renforcer les mécanismes d'orientation progressive, les enseignements d'exploration technologiques occupent désormais un volume horaire moins important que les précédents enseignements de détermination. En effet, ils n'ont pas vocation à apporter des connaissances nécessaires à la poursuite d'études en cycle terminal mais, au contraire, à faire découvrir une discipline à des élèves parfois indécis. L'économie et les disciplines technologiques industrielles font l'objet d'enseignements d'exploration, contrairement aux SVT qui sont incluses dans les enseignements communs. Une nouveauté par rapport à la situation actuelle est le caractère obligatoire de l'enseignement d'économie. Une autre nouveauté est l'augmentation dérogatoire du nombre possible d'enseignements d'explorations (trois au lieu de deux), si l'élève choisit deux enseignements à caractère

technologique, dont « sciences de l'ingénieur » ou « création et innovation technologiques ». Il apparaît donc que la différence de traitement en classe de seconde entre SVT, économie et enseignements à caractère technologique est relativement équilibrée. La réforme du lycée a donc bien pour ambition de valoriser les formations technologiques afin d'en faire de véritables formations d'excellence.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Lou Marcel](#)

Circonscription : Aveyron (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67834

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 décembre 2009, page 12418

Réponse publiée le : 2 novembre 2010, page 12055